



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION SEAGULL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Timon Julien en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2025,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec l'association SEAGULL domiciliée 14, rue Notre Dame 14200 DIEPPE pour une déambulation de la fanfare « Northmen Brass » en centre-ville le dimanche 6 juillet 2025 à l'occasion du Mascaret des sports pour un montant de 2.100 €.

Fait à Pont-Audemer, le 20 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

